



## **Déclaration finale de l'atelier de sensibilisation parlementaire pour contribuer à l'abolition de la peine de mort au Mali**

*Bamako, le 13 juin 2018*

Nous, participants à l'atelier de sensibilisation parlementaire pour contribuer à l'abolition de la peine de mort au Mali, organisé à Bamako par l'ACAT Mali et la FIACAT, les 12 et 13 juin 2018 :

Estimons que :

- Le maintien de la peine de mort est un aveu d'impuissance car il faut chercher à résoudre les causes du crime ;
- La peine de mort n'est pas la justice mais la vengeance ;
- La peine de mort n'est pas dissuasive, il existe des alternatives ;
- La peine de mort ne permet pas au criminel de se corriger mais se contente de l'éliminer.

Rappelons que :

- La majorité des pays africains sont abolitionnistes en droit ou en fait ;
- Le Mali applique un moratoire sur la peine de mort depuis 1980 ;
- Des pays qui ont une culture similaire à celle du Mali comme le Sénégal et la Guinée ont déjà aboli la peine de mort ;
- Le Burkina Faso a aboli la peine de mort le 31 mai 2018 ;
- Le Mali est un État laïc ;
- L'article 1<sup>er</sup> de la constitution malienne dispose que « *La personne humaine est sacrée et inviolable. Tout individu a droit à la vie, à la sécurité et à l'intégrité de sa personne* ».

Convaincu que :

- Dieu seul est l'auteur de la vie ;
- La vie humaine est sacrée et inviolable ;
- Ôter la vie à un homme c'est ôter la vie à tous les hommes ;
- Le pardon et l'amour sont illimités.

Préoccupés par le maintien de la peine de mort au Mali, nous invitons les autorités maliennes à :

- Abolir la peine de mort pour tous les crimes et à ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
- Parrainer la Résolution appelant à un moratoire universel sur la peine de mort qui sera présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2018 ;
- Soutenir le projet de Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur l'abolition de la peine de mort en Afrique quand il sera débattu par l'Union africaine.

*Les participants*